

**D2024-9-6-24**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU****Délibérations****Conseil Communautaire**

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 26 Septembre 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt septembre deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt septembre deux mille vingt-quatre.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **60**Nombre de membres présents : **43**Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **4**Nombre de membres excusés : **4**Nombre de membres absents : **9****Date de convocation :****20 septembre 2024****Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :****- 4 OCT. 2024****et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :****- 4 OCT. 2024****1 - Commande Publique****1.1 - Marchés Publics****Objet : Commune de Vire Normandie – Lancement de la consultation en vue de la réalisation du programme de requalification des espaces publics du parc d'activités Le Gast**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			M. Serge COUASNON		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<u>SAINT-DENIS-DE-MERE</u>					
M. Manuel MACHADO	X				
<u>TERRES-DE-DRUANCE</u>					
M. Jean TURMEL					X
<u>BEAUMESNIL</u>					
M. Gilles PORQUET	X				
<u>CAMPAGNOLLES</u>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<u>LANDELLES-ET-COUPIGNY</u>					
M. Denis JOUAULT	X				
<u>LE MESNIL-ROBERT</u>					
M. Jean-Claude RUALT	X				
<u>NOUES-DE-SIENNE</u>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<u>PONT-BELLANGER</u>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u>					
M. Maurice ANNE	X				
<u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
<u>VALDALLIERE</u>					
M. Jean-Paul ANGENEAU				X	
M. Frédéric BROGNIART				X	
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	43	0	4	4	9
Nombre de Membres en exercice	60				
Nombre de conseillers présents	43				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	47				

M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le Parc d'Activités Economiques (PAE) Le Gast se déploie à l'ouest de la commune déléguée de Vire sur plus de 40 hectares. Principal pôle d'activité du territoire, il accueille près de 30 établissements parmi lesquels Amand Bianic, CMI, Netto Decor, Novares, Purflux, STEF, Tecal

Créées dans les années 1980, ses infrastructures sont désormais vieillissantes. Cette situation impacte le bon fonctionnement du site, son attractivité tant vis-à-vis de nouvelles entreprises que de potentiels nouveaux collaborateurs.

Dans ce contexte, l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) souhaite conduire, sur ce parc d'activités, une démarche de requalification exemplaire et durable consistant à développer un projet de réaménagement des espaces publics permettant de revaloriser l'image économique du site, de conforter les entreprises présentes, d'améliorer le cadre de travail et de favoriser de nouvelles implantations.

Au vu de l'ampleur du chantier et afin de réduire les perturbations sur le fonctionnement du parc, les travaux seraient réalisés en 3 tranches :

Phase	Localisation	Année de réalisation
1	Rue de l'Industrie	2025
2	Rues Charles Tellier et Flandres-Dunkerque	2026
3	Rues de la Sorrière (RD 109) et Lavoisier	2027

Compte tenu de ces objectifs, le projet est susceptible d'émarger à différentes subventions émanant de l'Etat, de la Région Normandie et du Département du Calvados.

Le programme de requalification nécessite le lancement d'une consultation prenant la forme d'un marché de travaux soumis aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique.

Ce marché se décomposerait en 4 lots :

Lot 1	VRD
Lot 2	Signalisation horizontale, verticale et mobilier urbain
Lot 3	Espaces verts
Lot 4	Eclairage public

Lors de l'analyse des plis, les candidats seraient évalués sur leur capacité économique et financière mais également sur les capacités professionnelles et techniques.

Les offres seraient, quant à elles, évaluées selon les critères de jugement suivants :

Critères	Pondération
1. Prix des prestations	60.0
2. Valeur technique	30.0
2.1 Capacité technique évaluée au regard d'une note méthodologique détaillant le délais d'exécution des prestations et le mode opératoire retenu par l'entreprise pour réaliser les 3 phases de travaux en perturbant le moins possible le fonctionnement du parc d'activité.	14.0
2.2 Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution de la prestation	8.0
2.3 Qualité des matériaux évaluée en fonction des fiches techniques remises et de la présentation d'un rapport photographique des poses de matériaux réalisées.	8.0
3. Performances en matière de protection de l'environnement - utilisation de matériaux durables ou recyclés, - provenance des matériaux utilisés, - norme française ou labellisation des matériaux, - entreprise ayant un RGE en lien avec le marché ou équivalent.	10.0

Formule de notation du critère prix

Chaque note est attribuée par comparaison entre le montant proposé par le candidat et le montant de l'offre la moins disante, selon la formule : $N_i = 60 \times (P_m / P_i)$

N_i est la note attribuée au candidat

P_i est le prix de l'offre du candidat

P_m est le prix de l'offre la moins disante

Formule de notation de la valeur technique et des mesures en faveur de l'environnement

Une notation de 0 à 20 points sera appliquée pour chacun des critères. La note sur 20 points sera ensuite pondérée.

Une offre anormalement basse rejetée par décision du pouvoir adjudicateur ne sera pas prise en compte comme offre la plus faible dans le calcul de la note du prix des offres.

Les valeurs des critères seront additionnées afin d'obtenir la note finale de l'entreprise.

L'entreprise qui disposera de la note la plus élevée sera considéré comme celle qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Une phase de négociation pourra être engagée avec l'ensemble des candidats et pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre remises, mais le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

Les marchés ne seront attribués que si l'Intercom de la Vire au Noireau obtient des financeurs précités un montant d'aide significatif.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 10 septembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Approuver les modalités de la consultation,
- Approuver les critères de dévolution du marché
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents de marché ainsi que toutes les pièces afférentes y compris les éventuelles conventions avec les concessionnaires de réseaux,
- Habilitier Madame la Présidente, ou son représentant, à faire toute diligence pour solliciter l'obtention de toutes subventions auprès de partenaires à identifier notamment dans le cadre de la démarche Territoire d'industrie permettant de réduire la charge financière du portage de cette opération et, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant.

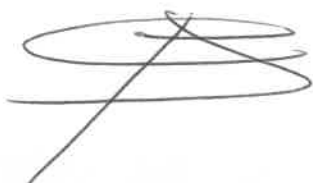
VOTE**Vote ordinaire à main levée :**

Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Valérie DESQUESNE
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,



